

Automne 2015

Nous **accueillons positivement** le principe d'accès direct et personnalisé du demandeur d'emploi à son conseiller.

Néanmoins, les conditions de mise en œuvre, **à la main de l'établissement**, nous conduisent à **renouveler des alertes fortes** :

- Le **calendrier** de mise en œuvre de ces nouvelles modalités est **particulièrement défavorable**. L'**actualité** interne de Pôle emploi est **très chargée** aussi bien sur le plan global (modifications organisationnelles et stratégiques non stabilisées ou en cours de lancement) que **sur le plan individuel** (questionnements sur les impacts de la classification, volume d'activité élevé et plan de formation individuel lourd...)



- La période transitoire va être **délicate pour les ELD et les équipes** compte tenu du renforcement nécessaire des effectifs pour absorber les accueils et traitements flux, sans forcément avoir de moyens CDD supplémentaires
- Les ELD, comme les équipes, ont un **déai extrêmement court pour se préparer** aux nouvelles postures et organisations quant à la **gestion des rendez-vous et des portefeuilles et à la nouvelle offre de service** demandée sur les horaires de fermeture
- Les **incertitudes** restent fortes sur les impacts de ce dossier sur la **délivrance du service** et sur le **principe d'égalité de traitement** : quelle **réalité des flux le matin** et lors de période de fermeture, quelle **fréquentation des PILA**, quelle **charge de travail** associée au vidéo portier, quelles définition et gestion harmonisées des **cas d'urgence...** ? Quelle **organisation de mail.net** ?

- Enfin, quel **accompagnement des conséquences de ces fermetures face à un environnement partenarial en pleine mutation** (réel déploiement des prérogatives des Conseils Régionaux et des Métropoles, montée en charge du CEP et du CPF...)

Face à toutes ces questions et ces incertitudes, l'établissement se doit de répondre et de mettre en place les moyens nécessaires.

Vous souhaitez participer à une réunion de découverte de notre syndicat : [cliquez sur le lien](#), nous vous inviterons.

Retrouvez-nous sur le blog régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

Représentant de la section syndicale des Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr - Blog : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !